

désignation	Tarifs applicables					
<b>CONCESSIONS AU CIMETIERE</b>						
	<b>2 m<sup>2</sup></b>	<b>2,5 m<sup>2</sup></b>	<b>3 m<sup>2</sup></b>	<b>3,5 m<sup>2</sup></b>	<b>4 m<sup>2</sup></b>	<b>5 m<sup>2</sup></b>
<b>15 ans</b>	60,90 €	74,00 €	88,70 €	102,20 €	117,30 €	142,80 €
<b>30 ans</b>	173,70 €	217,00 €	258,80 €	300,50 €	343,70 €	343,70 €
<b>50 ans</b>	343,70 €	428,80 €	513,60 €	598,60 €	681,20 €	852,30 €
<b>pérennelle *</b>	860,00 €	1 072,00 €	1 284,00 €	1 497,00 €	1 703,00 €	2 131,00 €

<b>COLOMBARIUM PAR CASE</b>	
<b>15 ans</b>	674,40 €
<b>30 ans</b>	1 023,80 €
<b>50 ans</b>	1 707,30 €
<b>TOMBES CINERAIRES</b>	
<b>30 ans</b>	173,70 €
<b>50 ans</b>	343,70 €
<b>ENFEUX</b>	
<b>15 ans</b>	1 856,50 €

<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	
<b>emplacement pour 15 ans</b>	117,70 €
<b>fourniture plaque</b>	58,80 €
<b>TOTAL</b>	176,50 €

**\* l'achat pour une durée perpétuelle ne concerne que les concessions suivantes :**

- concessions sur lesquelles se trouve un monument funéraire en état d'abandon :
- le monument est recensé comme tombe artistique dans le guide de la commune "laissez-vous conter les cimetières de Bar-le-Duc"
- l'acheteur de la commune s'engage à rénover le monument dans les règles de l'art avec un délai déterminé avec la ville

#### **RAPPEL**

Pour une inhumation en caveaux, la concession ne peut être que trentenaire ou cinquantenaire.

**La concession quinquennale n'est autorisée que lors d'un premier achat et pour une inhumation en pleine terre, hors tombes cinéraires.**

Le renouvellement d'une concession ne peut être que trentenaire ou cinquantenaire, sauf les columbariums qui peuvent être renouvelés pour 15 ans.

Pas d'achat d'avance pour les tombes cinéraires ni pour les columbariums.

La dispersion au jardin du souvenir est gratuite. L'inscription du nom du défunt sur la plaque commémorative située au-dessus est une démarche payante, et pour une durée limitée à 15 ans renouvelable.